

**PROJET BRIDGE** : regroupement, à Issy les Moulineaux, des occupants d'Olivier de Serres, Jobbé Duval, Orange campus, Alleray (phase 1) puis d'autres immeubles parisiens (phase 2)

### **CCUES du 17 mai : un simulacre de consultation !**

Lors du CCUES d'avril, la CFTC avait demandé que des **informations plus précises** sur le projet **Bridge** soient communiquées afin de pouvoir se faire une opinion éclairée sur l'opportunité de son lancement.

La CFTC a noté **qu'aucun document complémentaire sur le projet Bridge n'a été fourni suite à la première présentation** et a dénoncé ce qui apparaît comme une volonté manifeste de ne pas donner aux élus du CCUES les informations nécessaires pour rendre un avis.

*La CFTC ne comprend pas que la Direction demande un avis sans avoir répondu à toutes les questions posées en CCUES.*

Pour toutes ces raisons **la CFTC a émis un avis très négatif sur l'opportunité de ce projet** aussi bien en ce qui concerne la forme que le fond.

*Les autres OS ont aussi émis un avis négatif,.... à l'exception de la CFDT qui s'est abstenue*

### **CE du 18 mai : la CFTC renouvelle ses questions !**

Le document présenté lors du CE ne comportant aucune information complémentaire par rapport à celui fourni au CCUES, la CFTC a renouvelé ses demandes.

Une interrogation fondamentale pour l'analyse de l'impact potentiel de Bridge sur les conditions de travail des futurs occupants concerne l'estimation de la **surface utile nette (SUN)** associée à cette opération.

**La CFTC a demandé :**

► une **estimation de la SUN**, qui correspond à la surface utile affectée aux espaces de travail (postes de travail, espaces collaboratifs, salles de réunion, box), et est indispensable pour se faire une idée des nouvelles conditions de travail proposées aux salariés, sans préjuger des typologies d'espaces de travail qui seront retenues,

► la communication des **SUN des bâtiments libérés** par les équipes s'installant à Bridge,

► **pourquoi ce projet comporte 2 phases** et quelle est l'**échéance** prévue pour la **phase 2**,

► des précisions sur **l'occupation des futurs locaux dans le cadre des phases 1 et 2 et les SUN correspondantes** (la phase 1 semble correspondre à une occupation partielle du bâtiment).

Cette dernière question est importante car le **nombre d'occupants augmentera de 32% entre la phase 1 et la phase 2**, pour atteindre 2870, ce qui est considérable !

### **Vos correspondants C.F.T.C. sur le sujet :**

Corinne REGIMBEAU (DS Coordinatrice)  
Alain MOREAU (CHSCT DRHCOM)  
Philippe GOTTIS (CHSCT DRHCOM)  
Pascal MAURY (secrétaire du CHSCT Achats)  
Alain SENENTZ (CHSCT Finances Etat Major)

06 79 47 85 00 – [corinne.regimbeau@orange.com](mailto:corinne.regimbeau@orange.com)  
06 84 25 91 75 – [alain1.moreau@orange.com](mailto:alain1.moreau@orange.com)  
06 07 31 20 76 – [philippe.gottis@orange.com](mailto:philippe.gottis@orange.com)  
06 07 19 52 61 – [pascal1.mauray@orange.com](mailto:pascal1.mauray@orange.com)  
06 72 96 19 34 – [alain.senentz@orange.com](mailto:alain.senentz@orange.com)

Compte-tenu de la proximité d'une usine d'incinération d'ordures ménagères, et d'une centrale à béton, la CFTC attend la communication des **mesures de concentration des polluants et poussières** sur ce site.

Si l'accès par les transports en commun semble assuré quand tout va bien (RER C et tram T2), le site est en banlieue. En tout état de cause il y aura une **aggravation du temps de transport** pour un nombre important de salariés.

La CFTC a demandé qu'une **analyse** des évolutions des **temps de trajet** soit effectuée, qui intègre les temps d'attente et de correspondance liés à l'utilisation des différents transports.

Certains temps de trajet présentés, liés à l'accessibilité routière, ne semblent pas calculés aux heures de circulation réelles (20 minutes pour aller de Pont d'Issy à Orly par exemple).

Les salariés concernés ne comprennent pas de **devoir déménager à nouveau, si peu de temps après avoir intégré des locaux neufs et bien adaptés à leur activité.**

L'argument donné au CCUES d'avril, selon lequel Alleray, occupé depuis 2 ans, et ODS, depuis 6 ans, seraient obsolètes en 2020 laisse songeur, quand on nous affirme par ailleurs qu'Orange Village, occupé depuis 12 ans, est pérenne et ne sera donc pas obsolète !

Le prétexte de l'éloignement entre les 3 sites du siège semble peu crédible, les distances ne dépassant guère le quart d'heure à pied et la taille des 3 sites permettant localement la majeure partie des relations transverses nécessaires à l'activité des équipes.

La **baisse des loyers** annoncée (10% pour la phase 1 puis 20% à l'issue de la phase 2) est **très inférieure à celle des m2** cédés, que se garde bien de nous communiquer la Direction.

La CFTC demande donc la communication claire de la **comparaison du coût au m2** de Bridge avec celui des m2 cédés, intégrant les coûts de libération des sites occupés (travaux de remise en état, loyers en double ou coûts de résiliation) et le coût d'aménagement de Bridge

La CFTC doute fortement de la **rentabilité réelle de l'opération à surface équivalente.** Les **économies** annoncées vont, une fois de plus, se faire **au détriment des conditions de travail**, et uniquement par le biais d'une **densification drastique** de l'occupation des locaux.

La motivation réelle de ce projet paraît limitée à des économies d'échelle et des gains de loyer mais pose aussi la **question de la cohérence avec les projets ODS, Nouvel Alleray et Jobbé 2020.**

Quel est le **retour sur investissement** des travaux d'aménagement récemment réalisés sur les sites existants ?

*On nous dit que le temps de l'immobilier est un temps long. Ces opérations semblent, avec le recul, plutôt relever d'une **vision à court terme** !*



## Et NEO dans tout ça ?

La « démarche » **NEO (Nouvel Environnement de travail Orange)** fera finalement l'objet d'une **consultation**, suite à la pression des élus lors du CCUES de mai.

Le document de présentation proposé au CCUES étant très généraliste et ne présentant pas ce qui attend concrètement les salariés, les élus du CCUES ont décidé la création d'une commission temporaire nouvel environnement de travail pour étudier ce dossier, susceptible d'avoir un **impact structurant en terme de conditions de travail** sur les nouveaux projets immobiliers

*Vos élus CFTC vous tiendront au courant des avancées sur ce dossier qui semble avoir comme but d'imposer une « nouvelle culture de l'espace de travail ».*

**Pour la CFTC, il ne serait pas acceptable que cette approche vise à adapter les usages et besoins des salariés à un nouvel environnement de travail alors que ce devrait être l'inverse.**

